

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 12/03

ÉFAI – 030025 – AFR 25/001/2003

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

« DISPARITION » / USAGE ABUSIF DE LA FORCE PAR LA POLICE / IMPUNITÉ / DÉTENTION SANS INCULPATION NI JUGEMENT

ÉTHIOPIE Daniel Zerfu (h), diacre
ainsi que de très nombreuses autres personnes

Londres, le 10 janvier 2003

Amnesty International est vivement préoccupée par le sort du diacre Daniel Zerfu. Cet homme a « disparu » après l'intervention des forces spéciales de la police fédérale dans un mouvement de protestation contre la nomination d'un nouveau responsable religieux dans la ville de Mak'alé, au Tigré.

On est sans nouvelles du diacre Daniel Zerfu depuis son arrestation, le 27 décembre 2002. Il a « disparu » lors des événements consécutifs au conflit entre les autorités de l'Église orthodoxe d'Éthiopie, le clergé de l'église de Lideta et ses fidèles. Les tribunaux avaient estimé que la charge de l'église de Lideta devait être confiée au nouveau responsable religieux de la ville de Mak'alé par le conseil diocésain et les autorités ecclésiastiques. Les fidèles opposés à cette décision se sont rassemblés devant l'église pour chanter et réciter des prières, le 18 novembre 2002. Des membres des forces spéciales de la police fédérale sont arrivés à 16 h 30 et ont bouclé le secteur. Les fidèles ont continué à protester en se tenant la main pour empêcher les policiers de pénétrer dans l'église. Ceux-ci ont répondu en passant à tabac les manifestants pacifiques et en arrêtant 73 d'entre eux, dont 50 environ sont toujours détenus. Le Conseil éthiopien des droits humains, organisation de défense des droits humains, a rendu compte de ces violations dans son rapport relatif aux événements.

Les protestataires ont continué à manifester jour et nuit devant l'église de Lideta. Le 26 décembre, le chef de l'Église orthodoxe d'Éthiopie aurait demandé au gouvernement éthiopien de prendre des mesures énergiques contre ces manifestants. Le lendemain, de très nombreuses personnes ont été rouées de coups, et 36 ont été interpellées par les forces spéciales de la police fédérale. Elles ont été conduites au camp des forces spéciales, à Kolfe. Parmi les personnes arrêtées, 17 ont été transférées au poste de police n°22 de Woreda, près de l'église de Lideta. Selon les informations recueillies, elles ont été victimes de mauvais traitements au cours de leur garde à vue.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Récemment, les forces spéciales de la police fédérale auraient fait à plusieurs reprises un usage abusif de la force contre des manifestants pacifiques dans la ville d'Awassa, située dans le sud de l'Éthiopie. Elles auraient notamment eu recours à des passages à tabac et à des exécutions extrajudiciaires. En septembre 2002, l'Union européenne (UE) a envoyé une délégation à Awassa et à Tepi – une autre ville de la région des Peuples, nations et nationalités du sud –, afin de mener sa propre enquête sur les événements qui se sont déroulés dans cette région. Le rapport rédigé sur ce sujet n'a malheureusement pas été publié. Cependant, l'UE a continué à faire pression sur les autorités éthiopiennes. Le 18 octobre 2002, le Premier ministre Meles Zenawi se serait engagé publiquement à prendre des mesures contre les membres des autorités régionales impliqués dans les homicides perpétrés à Awassa et Tepi. Mais, selon les informations reçues par Amnesty International, les forces de sécurité fédérales ne sont pas étrangères à ces homicides.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en amharique, en anglais ou dans votre propre langue) :

- faites part de votre préoccupation quant à la sécurité du diacre Daniel Zerfu qui a « disparu » le 27 décembre 2002 ; exhortez le gouvernement à révéler immédiatement ce qu'il est advenu de cet homme et à veiller à ce qu'il soit incarcéré dans un lieu de détention officiel ;
- demandez instamment que cet homme soit autorisé sans délai à recevoir la visite de sa famille, à consulter des avocats, ainsi qu'à prendre contact avec une organisation humanitaire telle que le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ;
- rappelez au gouvernement que la Constitution éthiopienne dispose que toute personne arrêtée doit comparaître devant une autorité judiciaire dans un délai de 48 heures, au terme duquel elle doit être relâchée, à moins qu'elle ne soit inculpée d'infractions prévues par la loi et jugée équitablement et sans retard, conformément aux normes internationales ;

- exhorte le gouvernement à respecter les principes formulés dans la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, et notamment l'article 4-1 qui dispose : « *Tout acte conduisant à une disparition forcée est un crime passible de peines appropriées, qui tiennent compte de son extrême gravité au regard de la loi pénale* » ;
- demandez instamment aux autorités de veiller à ce que les responsables de la « disparition » de Daniel Zerfu soient arrêtés et jugés conformément aux normes juridiques internationalement reconnues ;
- rappelez au gouvernement qu'il est tenu de veiller à ce que « *nul ne [fasse] l'objet d'une arrestation ou d'une détention arbitraires* », aux termes de l'article 9 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP).

APPELS À :

Premier ministre :

His Excellency Meles Zenawi
Prime Minister,
Office of the Prime Minister
PO Box 1031, Addis Ababa
Éthiopie

Télégrammes : Prime Minister, Meles Zenawi, Addis Ababa, Éthiopie

Fax : +251 1 552 020 (Ce numéro peut se révéler difficile à obtenir. Merci de vous montrer persévérant.)

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Premier Ministre,

Ministre de la Justice :

Mr Herke Haroye
Minister of Justice, Ministry of Justice
PO Box 1370, Addis Ababa
Éthiopie

Télégrammes : Minister of Justice, Addis Ababa, Éthiopie

Fax : +251 1 517 775

Formule d'appel : *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre

Responsable de la police au niveau fédéral :

Major Befkadu Tolera
Federal Commissioner of Police
Ministry of Justice
PO Box 21321, Addis Ababa
Éthiopie

Télégrammes : Federal Commissioner of Police, Addis Ababa, Éthiopie

Fax : +251 1 517 775

Formule d'appel : *Dear Commissioner*, / Monsieur,

Directeur de la Sécurité :

Mr Getachew Assefa
General Manager of Public Security
Office of the Prime Minister
PO Box 1031, Addis Ababa
Éthiopie

Fax : +251 1 552 020 (Ce numéro peut se révéler difficile à obtenir. Merci de vous montrer persévérant.)

Formule d'appel : *Dear Sir*, / Monsieur le Directeur,

COPIES À :

Patriarche de l'Église orthodoxe d'Éthiopie :

Sa Sainteté Abune Paulos
Siège de l'Église orthodoxe d'Éthiopie
PO Box 1283, Addis Ababa
Éthiopie

Formule d'appel : *Your Holiness*, / Votre Sainteté,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Éthiopie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 21 FÉVRIER 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*